

PORTAGE DES REPAS



A DOMICILE EN LIAISON FROIDE

Renseignements à la mairie

Voir aussi l'onglet "CCAS"

Lors de sa séance du mercredi 27 janvier 2021, le Conseil d'Administration du CCAS a approuvé à l'unanimité la révision des prix du portage des repas à domicile.

A compter du 1er janvier 2021, le prix des repas sera facturé comme suit :

- * Repas "midi" : 5,17 € TTC (ce qui correspond au prix payé par la commune au prestataire).
- * Repas "midi et soir" : 6,44 € TTC (ce qui correspond au prix payé par la commune au prestataire).